



AU 1er JANVIER 2020

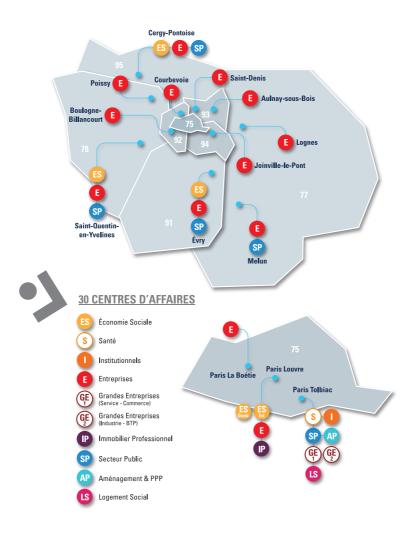
CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES AUX ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS



VOS CENTRES D'AFFAIRES EN ILE-DE-FRANCE

Votre Centre d'Affaires se tient à votre disposition pour vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes. Retrouvez toutes les coordonnées sur notre site internet www.caisse-epargne.fr/ile-de-france > Rubrique Contacts







Chers Clients,

Vous trouverez dans cette brochure les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle gérée en Centres d'Affaires spécialisés des Entreprises, de l'Immobilier Professionnel, de l'Économie Sociale, de la Santé, des Institutionnels, du Logement Social, des Entreprises Publiques Locales et du Secteur Public, à compter du 1er janvier 2020.

Banque coopérative et banque de proximité, la Caisse d'Épargne lle-de-France est engagée depuis toujours dans le développement du territoire francilien aux côtés de chacun de ses clients.

Son organisation en Centres d'Affaires et Pôles d'expertises spécialisés sur chaque domaine d'intervention a pour objectif de vous apporter les solutions au plus proche de vos besoins.

Vous avez choisi la Caisse d'Épargne Ile-de-France et nous vous remercions de votre confiance et de votre fidélité. Nos Chargés d'Affaires sont à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

M. Pascal CHABOT
Membre du Directoire
Banque du Développement Régional

SOMMAIRE

immobilières24NUMAIRIC25Financement locatif25Couverture de taux25

1	BANQUE AU QUOTIDIEN	3 LES PLACEMENTS	> 7
	Compte courant et services associés6 Centralisation des recettes	Épargne bancaire	6
	et d'encaissement	4 BANQUE DU DIRIGEANT Banque du dirigeant	8
2	LES FINANCEMENTS	DES EXPERTS À VOTRE SERVICE	R
	Cycle d'exploitation21 Cautions et garanties à 1 ^{re} demande 23 Financement des investissements 23 Financement des opérations	Des experts à votre service 2	9

- INTERNATIONAL	
Tenue de compteÀ destination de l'étranger	
En provenance de l'étranger	
Échanges de données	
Opérations de change	
Offre bpi france assurance export	
Avances en devises	
Garanties internationales	
Frais annexes	37
7 AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES	×
Recherche de document Opérations juridiques et fiscales Location de coffre-fort	
(assurance standard comprise)	38

Autres frais38

INTERNATIONAL

DE FONCTIONNEMENT	
Frais de lettre d'informati préalable Commission d'interventio Rejet de chèque Rejet de prélèvement Oppositions	39 n39 39
9 LEXIQUE Lexique	41
10 RÉSOUDRE UN LITIGE	\bigcirc
Informations complément Pour toute information	
complémentaire	49

⚠ IRRÉGUI ARITÉS ET INCIDENTS

La majorité des commissions de cette brochure est exonérée de TVA. Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit. Ainsi, lorsque la TVA est due, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération s'ajoute au montant des commissions fixes ou proportionnelles exprimé hors taxes.

TA Commissions assujetties en sus à la TVA au taux de 20 % au jour de la facturation.

BANQUE AU QUOTIDIEN



> COMPTE COURANT ET SERVICES ASSOCIÉS

TENUE DE COMPTE

Frais	de	tenue	de	compte	en	euros (1
LIGIS	uc	tellue	uc	Comple	CII	Gui O2

- i alo do tolido do compto on carco	
- Clientèle Entreprises	
- Clientèle Économie Sociale, Logement Social et Entreprises Publiques Locales	40.00 €/trimestre
- Clientèle Économie Sociale multi-établissements (SIRET)	
- Frais de tenue et de gestion de compte inactif (2) (compte inactif au sens de l'artic	cle L. 312-19
du code monétaire et financier)30,00 €/an dans la limite du sol	de créditeur du compte
■ Rémunération de compte	Nous consulter (3)
- Abonnement au service de rémunération du compte	
(En supplément des frais de tenue de compte)	30,00 €/trimestre
■ Commission de mouvement	
- Commission de mouvement sur les mouvements débiteurs/trimestre	0,25 % max
- Minimum de perception	25,00 €/trimestre
 Commission de fusion de comptes en intérêts 	
(prélèvement sur compte principal)	20,00 €/compte/mois

■ Relevés de compte selon périodicité et format

	Format électronique (4)	Format papier
Relevés mensuels	Gratuit	Gratuit
Relevés bimensuels	1,90 €/trimestre	3,80 €/trimestre
Relevés décadaires	3,30 €/trimestre	6,60 €/trimestre
Relevés hebdomadaires	4,90 €/trimestre	9,80 €/trimestre
Relevés journaliers	20,30 €/trimestre	40,60 €/trimestre

Autres prestations

That of productions	
- Ouverture de compte courant	Gratuit
- Frais de clôture de compte courant	
- Échelle de valeurs (calcul d'intérêts détaillé)	15.00 €/échelle
- Envoi de ticket d'agios avec arrêté périodique (sur demande)	
- Récapitulatif annuel de frais	
- Domilis Pro - service d'aide à la mobilité bancaire	
- Lettres-chèques	
- Information comptable des commissaires aux comptes :	IVUUS CUIISUILGI
	220 00 C TVA
- Pour la clientèle Grands Comptes (chiffres d'affaires > 100 M€ ou budget > 30 M€)	
- Pour les autres clientèles	160,00 € 1VA
- Certificat de dépôt de fonds établi lors de la constitution d'une société ou lors	
de l'augmentation de capital d'une société	150,00 €
- Relevé annuel de frais d'encaissement par carte	Gratuit
- Relevé mensuel de frais d'encaissement par carte	
- Délivrance d'attestations diverses sur compte courant	
zonitano a accordano a constante de la constan	c c, acto ao gootion

⁽¹⁾ Ces frais sont inclus dans les forfaits.

⁽²⁾ Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel.

⁽³⁾ Sous condition d'acceptation. Le taux de rémunération sera convenu sous la forme d'un taux nominal brut annuel applicable dès le 1er euro de solde créditeur; les intérêts générés sont soumis à fiscalité. Le coût du service ne saurait excéder la rémunération issue de ce dernier. (4) Sous réserve d'activation du service «Relevés en ligne».

■ Frais d'actualisation de dossier

- Commission d'actualisation administrative et juridique pour une entité ayant un chiffre d'affaires ou un budget annuel:

- Inférieur à 5 millions d'euros	250,00€
- Compris entre 5 et 15 millions d'euros	500,00€
- Sunérieur à 15 millions d'euros	1 250 00 €

- Commission d'actualisation des dossiers clients (changement mandataires.

SERVICES BANCAIRES DE BASE Gratuit

Services bancaires définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte. Conditions d'accès définies dans le cadre de l'article L. 312-1 du code monétaire et financier.

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- La réalisation des opérations de caisse
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance.
- Des movens de consultation à distance du solde du compte
- Une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne.
- Deux formules de chèques de banque par mois.

FORFAIT ESSENTIEL

Offre groupée de services réservée aux entités de l'Économie Sociale ayant un budget annuel inférieur à 1 M€. Certains services associés peuvent être soumis à TVA.

- Un ensemble de services pour la gestion de votre compte courant :
 - Frais de tenue de compte
 - Relevés de compte mensuel au format (papier ou électronique) (1)
 - Une carte de paiement Visa Business à débit différé ou immédiat
 - Assurance des Moyens de paiement (Associations et Organismes sans but lucratif) (2)
 - Abonnement CE net Comptes
 - Un lecteur CAP permettant la sécurisation des opérations en ligne
 - Commission de mouvement

- Carte supplémentaire de paiement (le tarif indiqué s'ajoute à la cotisation mensuelle du Forfait Essentiel)

⁽¹⁾ Service gratuit à l'unité, sous réserve d'activation du service «Relevés en ligne».

⁽²⁾ Assurance moyens de paiement des Associations et organismes à but non lucratif est un contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Voir conditions générales ou notice d'information.

BANQUE AU QUOTIDIEN

Réservé aux entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 100 M€ ou détenues par un groupe réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 100 M€ et aux entités ayant un budget annuel supérieur à 30 M€.

BANQUE À DISTANCE

BON À SAVOIR:

Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, l'offre banque à distance Caisse d'Epargne permet de consulter et gérer les opérations bancaires simples au quotidien (1).

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes et aux produits et services détenus,
- · Vous réalisez en quelques clics vos opérations bancaires,
- Vous habilitez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de l'espace et définissez pour chacun d'eux, les droits d'utilisation dont ils disposent,
- Vous bénéficiez de moyens d'authentification renforcés pour réaliser certaines opérations. L'espace de banque à distance est accessible depuis le portail www.caisse-epargne.fr et disponible 7 jours sur 7 et 24 h sur 24.

■ CE NET COMPTES

- Abonnement au service de banque à distance (clientèle Entreprise)20,00)€/mois
- Abonnement au service de banque à distance (clientèle Économie Sociale,	
Logement Social)	€/mois
- Option bourse	uit
- Frais d'intervention (gestion des utilisateurs et habilitations,	
import des destinations en masse)	O€TVA
- Gestion des comptes destinataires sur votre solution internet	
- par authentification forte	uit
- par le centre d'affaires	0€
Direct Ecureuil Secteur Public (sous réserve de commercialisation)	
- Abonnement	rit
/ Idea in the internal in the	

■ CE NET REMISES(2)

BON À SAVOIR :

La Caisse d'Epargne met à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichier sur notre solution Internet CE NET Remises.

- Frais de mise en place du service	30,00 € TVA
- Abonnement au service CE NET Remises	À partir de 45,00 €/mois
- Gestion des comptes destinataires sur votre solution internet	•
- par authentification forte	Gratuit
par le centre d'affaires	4,00 €/mois

- Service de remise d'ordres
- Abonnement : dépôt de remises et suivi des ordres avec confirmation par signature électronique, récupération des compte-rendus de traitement, des relevés de modifications de coordonnées bancaires et des impayés.
 À partir de 20,00 €/mois*
- Service de saisie d'opérations et de remise d'ordres
- Abonnement au service TLMC (Transmission Lignes Magnétiques de Chèques).
 À partir de 12,00 €/mois

CE NET EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)

BON À SAVOIR:

Souscription à la carte de services de gestion de compte et d'échanges de données informatisées. À l'aide d'un logiciel de gestion installé sur votre ordinateur, vous pouvez par une connexion EBICS ou SWIFT mise en place par la Caisse d'Epargne, télétransmettre vos fichiers de virements, prélèvements, LCR.

EBICS

- Sens aller : Client/Banque. Transmission de tout type de virement, de prélèvement, et de LCR/BOR.
- Abonnement mensuel EBICS TS confirmation par certificat électronique.......À partir de 55,00 €/mois*
- Abonnement mensuel EBICS T confirmation par signature électronique..........À partir de 55,00 €/mois*
- Abonnement mensuel EBICS T confirmation sans signature électronique

SWIFTNet

■ Pe SIT

- Frais de mise en place du service......900,00 € TVA

Jedeclare.com

Solution d'échange de données par télétransmission permettant la télécollecte de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les experts comptables adhérents.

Autres prestations

- Relevés d'opérations (virements recus, prélèvements recus) par compte0,04 €/liqne

^{*} En fonction du nombre de remises ou de relevés restitués.

BANQUE AU QUOTIDIEN

- Relevés fo	ormat CFONB, xml, format MT940	22,00	€/mois/compt	е
- Outil de ge	estion de mandat prélèvenement SEPA	18	3,00€	

PULCEO (sous réserve de commercialisation)

BON À SAVOIR:

Multi-bancaire et multi-société, pulCEo vous permet de traiter quotidiennement toutes vos opérations bancaires via le protocole EBICS (CE net EDI).

Vous disposez d'une vision globale et instantanée de l'ensemble de vos comptes bancaires et vous gérez vos instructions de paiement et d'encaissement.

■ Frais de mise en place du service	Nous Consulter
■ Abonnement PulCEo	. Nous Consulter
Options complémentaires	. Nous Consulter
■ PulCEo Connect.	Nous Consulter

SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE

BON À SAVOIR:

Les solutions de sécurisation garantissent votre identité lors de la réalisation d'opérations sur Internet et facilitent vos échanges dématérialisés au quotidien. Elles permettent notamment de sécuriser vos opérations sur les différents canaux de banque à distance Caisse d'Epargne (e-remises, EBICS, DEI) en apportant une authentification forte et/ou en apposant une signature électronique.

- Certificat électronique Certiceo : référencé RGS⁽¹⁾, ce certificat est accepté par la plupart des établissements bancaires français et est également reconnu pour les télé-procédures administratives.
- Lecteur de carte CAP associé à la carte d'authentification Secur@ccès : solution déconnectée ne nécessitant aucune installation sur votre poste informatique.

■ Certificat électronique : abonnement Certiceo certificat électronique (engag	
contractuel pour une durée de 3 ans)	80,00 €/an 🄼
■ Certificat 3 Skey	_
- Par token USB NG Pro	
- Par token USB NG Flash (arrêt de commercialisation au 24/04/2017)	120,00 € TVA
■ Authentification secur@ccès et lecteur CAP	
- Lecteur CAP (conditions d'accès protégées)	10,00 €/lecteur TVA
- Cotisation carte secur@ccès	8,10 €/an TVA
- Frais de refabrication carte secur@ccès ^[2]	Prix de la carte 🔽
- Frais de demande de réédition de code confidentiel	5.92 € TVA

> CENTRALISATION DES RECETTES

INTEGRAL CASH RECETTE Nous consulter

DÉFINITION :

Integral Cash Recette vous permet de centraliser automatiquement les recettes de vos établissements implantés sur l'ensemble du territoire en un point unique. Cette offre vous dispense d'ouvrir des comptes bancaires dans les autres Caisses d'Epargne et vous permet d'identifier l'origine des dépôts, grâce à une référence que vous aurez vous-même choisie pour chaque établissement remettant.

> CENTRALISATION DE TRÉSORERIE

INTEGRAL CASH POOLING Nous consulter

DÉFINITION:

- Integral Cash Pooling Physique: vous permet de centraliser votre trésorerie, à partir des comptes ouverts dans différentes Caisses d'Epargne, avec des mouvements de fonds sur un compte unique et, ainsi, d'optimiser sa rentabilité.
- Integral Cash Pooling Notionnel : vous permet de réduire vos frais financiers par le biais d'une échelle d'intérêts fusionnée réalisée sur l'ensemble des comptes de votre Groupe ouverts dans différentes Caisses d'Epargne, sans transfert effectif de fonds.

>TÉLÉCOLLECTE DE CHÈQUES (TELE-IC)

TLMC Nous consulter

DÉFINITION:

La Télétransmission de Lignes Magnétiques Chèques (TLMC) permet d'automatiser l'encaissement des chèques tout en simplifiant les remises en banque par l'envoi des fichiers d'images-chèques via la solution EDI du client (CE NET Comptes, Remises, EDI, EBICS, SWIFT, etc. format CFONB) en complément des remises physiques.

CHPR Nous consulter

DÉFINITION:

La télécollecte CHPR (Check Protocol) permet d'automatiser l'encaissement des chèques tout en simplifiant les remises en banque par l'envoi des fichiers d'images-chèques via l'éditeur-lecteur de chèques (couplé au TPE) en complément des remises physiques.

BANQUE AU QUOTIDIEN

> OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT

BON À SAVOIR: ZONE SEPA, JOUR OUVRÉ ET JOUR OUVRABLE

La zone SEPA: regroupe les pays de l'Union européenne et les 8 pays suivants: Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse, Monaco, Saint-Marin, Principauté d'Andorre et Etat du Vatican.

Voir détail Lexique espace SEPA p44.

J: jour étant obligatoirement un jour ouvré bancaire indiqué dans le fichier et correspondant à la date d'exécution pour les opérations de virement SEPA et à la date d'échéance souhaitée pour les opérations de prélèvements.

Jour ouvré bancaire : jour d'ouverture des systèmes d'échanges interbancaires. Toutefois, si le moment de réception de la remise sur la plate-forme EDI, la date d'exécution ou la date d'échéance n'est pas un jour ouvrable, ou si l'heure limite telle que définie par la Caisse d'Epargne est dépassée, la remise est réputée avoir été reçue le jour ouvrable suivant (excepté pour les virements de trésorerie).

Jour ouvrable : jour où la Caisse d'Epargne ou la banque du bénéficiaire exerce une activité permettant d'exécuter des opérations de paiement. Du lundi au vendredi ou, pour les opérations réalisées au guichet ou nécessitant une confirmation manuelle, les jours d'ouverture de l'agence, sous réserve des jours de fermeture des systèmes interbancaires permettant le rèalement des opérations de paiement.

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Chèques

- Palement d'un chéque	Gratuit
- Frais d'émission d'un chèque de banque en euros	.12,00€

Retraits d'espèces

- En euros

 - Dans un autre établissement :
- Fn devises

	DAB	Guichet
Commission fixe par acte	3,20 €	6,25€
Commission proportionnelle	2,80 %	2,80 %

■ Paiements par carte

-	- En euros dans un pays de la zone euro	Gratuit
-	- En devises ou en euros hors zone euro :	
	- Commission proportionnelle	2,80 %
	- Avec un maximum de perception par transaction	6.25€

Virements

DÉFINITION: les virements

- Virements euros de compte à compte : transferts de fonds entre 2 comptes ouverts au nom de la même personne morale dans la Caisse d'Epargne.
- Virements SEPA: transferts de fonds en euros entre deux comptes bancaires situés dans l'espace SEPA
 ou entre un compte situé en France et un compte situé dans les COM. Le délai de traitement est de 1 jour
 entre le moment de réception de l'ordre et le crédit sur le compte de la banque du bénéficiaire.
- Virements SEPA Jour : virements SEPA dont la date d'exécution, le moment de réception de la remise en Caisse d'Epargne et la date d'échange vers la banque destinataire sont effectués le même jour J.
- Virements SEPA spéciaux: virements SEPA ayant pour objet le règlement de salaires, URSSAF ou TVA, échangés en interbancaire au plus tôt en fonction de la date d'exécution et du moment de réception de la remise en J.
- Virements euros tiers urgent UE: transferts de fonds en euros vers une banque de l'Union européenne, le jour de la réception de l'ordre sous conditions du respect de l'heure limite définie par la Caisse d'Epargne.
- Virements de trésorerie euros UE: tout virement d'équilibrage en France et en euros en faveur du Client
 ou d'une filiale adhérente et résidente en France ou dans l'Union européenne, au débit des comptes tenus
 dans les livres de la banque et au crédit des comptes intra-groupe prédéterminés, échangé en J (J= jour
 d'exécution demandé).
- Le moment de réception correspond au jour ouvrable de réception par la Caisse d'Epargne de l'ensemble des éléments suivants : fichier d'ordres correct, provision en compte, date exécution souhaitée, et confirmation de l'ordre par signature électronique ou à défaut de la télécopie de confirmation de l'ordre.
- La date d'exécution souhaitée correspond à la date de traitement de l'ordre par la banque souhaitée par le donneur d'ordre, sous condition que cette date corresponde à un jour ouvrable.

	Centre d'Affaires/Tél.	Banque à distance	Télétransmission
Virement de compte à compte (occasionnel ou permanent)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Virement SEPA occasionnel vers une autre banque	14,00€	0,20 €	0,20 €
Virement SEPA jour/immédiat			0,40 €
Virement spécial (URSSAF, TVA)			0,40 €
Virement urgent (demande avant 16h)			8,00€
Virement SEPA permanent vers une autre banque (mise en place)	5,00€	Gratuit	
Virement SEPA permanent vers une autre banque (par virement)	1,12 €	Gratuit	
Virement SEPA permanent vers une autre banque (modification/suppression)	2,50 €		
Émission virement de trésorerie	21,00€		8,00€
Remise de virements confirmée par fax (à titre exceptionnel)	10,00€	10,00€	10,00€
Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort après l'émission (sous réserve de l'accord de la banque destinataire)	20,00€		Nous consulter
Remise de TIP SEPA (hors coût façonnier)			0,20 € / Opération
Prise en charge d'une liste de virements «papier»	30,00€		

BANQUE AU QUOTIDIEN

■ Prélèvements SEPA/TIP SEPA

DÉFINITION: les prélèvements SEPA

- Le prélèvement SEPA est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.
- Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. Le débiteur du créancier signe un mandat de prélèvement SEPA interentreprises qu'il doit obligatoirement faire enregistrer auprès de sa banque. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier.

- Mise en place du service de contrôle des paiements de prélèvement SEPA sur liste autorisés (liste blanche)	15,25 €/ligne
- Ajout ou modification d'un émetteur à sa liste de limitation d'un prélèvement en montant ou en périodicité de prélèvement	
- Contestation/Opposition sur prélèvement :	. our dorro
- Modification/Retrait de consentement d'un mandat de prélèvement SEPA	
- Opposition tout prélèvement SEPA	15,00 €/Prélèvement
 Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour contestation sur prélèvement non autorisé s'avérant non justifié 	20 00 €
- Frais de prélèvement SEPA émis et revenu impayé	
	,
Effets de commerce Domiciliation d'un effet	Gratuit
- Frais pour accord de paiement hors convention de « Paiement Sauf Désaccor	
par support papiert	
- Frais pour accord de paiement hors convention de « Paiement Sauf Désaccor	
via Internet	
- Frais par remise d'effets - Frais par effet remis	
- Remise de LCR par télétransmission	
- Frais d'acceptation, prorogation, réclamation, modification, impayé	_
- Avis de sort	•
- Effet restitué	. 20,50 €
Bon à payer ponctuel : avec la Convention de paiement sauf désaccord	Gratuit
- par opération manuelle	

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

Remises d'espèces en agence Securexpress Adhésion au service Assurance ⁽¹⁾ recette-dépôt. Cotisation carte de dépôt Sécurexpress. Carte de dépôt Sécurexpress supplémentaire ou refabrication. Demande de réédition de code confidentiel.	
■ Offre fiduciaire (Sous réserve de commercialisation)	
■ Remise d'espèces hors agence - Service de ramassage des fonds	Sur devis
- Remises de chèques (hors prestations particulières) - Télécollecte images chèques	
■ Virements - Réception d'un virement SEPA Réception de virement de trésorerie euro zone euro	
■ Carte LogisCash (réservé aux organismes du logement social)	(Arrêt de commercialisation)
Prélèvements SEPA Demande ICS (Identifiant Créancier SEPA) Autorisation de prélèvement B2B (enregistrement, suppression, mo ou annulation du consentement sur mandat B2B) ^[2] Émission de prélèvement SEPA CORE occasionnels Émission de prélèvement SEPA interentreprises (B2B) occasionnel Frais sur remise de prélèvements confirmée par signature électre.	dification15,00 €0,20 €/opération télétransmise0,20 €/opération télétransmise
 Interventions et demandes particulières Frais de rejets sur prélèvement SEPA émis revenu impayé par télétrar Frais sur recherche de preuve auprès du créancier pour contestation s non autorisé sans restitution du mandat valide par le créancier 	sur prélèvement

⁽¹⁾ Sécurexpress Assurance est un contrat assuré par BPCE Assurances, entreprise régie par le code des Assurances. Voir conditions générales ou notice d'information.

⁽²⁾ Dès lors que le début du prélèvement est intervenu, le débiteur n'a plus la possibilité de demander le remboursement du prélèvement pour lequel il a donné son consentement.

BANQUE AU QUOTIDIEN

- Autres	
- Effet restitué	20,50 €
- Acceptation, modification, prorogation	20,50 €
- Avis de sort	20,00€
- Changement de domiciliation	20,00€
- Impayé sur effet à l'encaissement (hors récupération des frais de protêts éventuels)	18,00 €
- Paiement d'un effet sur compte insuffisamment provisionné	18,00 €
- Frais de rejet pour défaut de provision	20,00€
Services SEPAmail	
- Demande de règlement (Offre Rubis) - Abonnement au service - Demande de règlement	Nous consulter
Vérification de coordonnées bancaires (Offre Sepamail Diamond : sous réserve de commercialisation) Abonnement au service Demande de vérification	

> DATES DE VALEUR (Jours ouvrés)

Date retenue pour la détermination du solde du compte qui sert d'assiette au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (J=jour de comptabilisation)

■ Remise de chèque - Délai d'encaissement ou d'indisponibilité* : chèque remis à l'encaissement15 J calendaires ■Virement** - Virement émis. ■ Prélèvements** ■ Remise d'effet - Crédit après encaissement : ->7 J ouvrés avant la date d'échéance......4 jours calendaires après échéance ■ Paiements par carte bancaire

^{*} Délai pendant lequel la Caisse d'Épargne peut refuser une avance sur le chèque remis à l'encaissement. La mise à disposition des fonds ne préjuge pas du dénouement des opérations d'encaissement.

^{**} Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques.

		1	1.	٠.	-1	: 1	cc	1		1
-	IJ	е	n	IΤ	d	П	ГΤ	e	re	j.

L	DODIT UITTOTO .	
	- Date d'arrêté de compte***Le	dernier jour du mois
	- Date de valeur**** Le	4 du mois suivant
	- Date de débit des factures*****	4 du mois suivant

>INSTRUMENTS DE PAIEMENTS

CHÈQUES

- Délivrance de chéquier en agence/centre d'affaires	Gratuit
- Frais de renouvellement automatique de chéquier	
- Carnet de remises de chèques (hors prestations particulières)	
- Carnets de remises de chèques personnalisés	
- Frais d'envoi de chéquier en pli recommandé (frais postaux inclus TTC / envoi)	7,56 €
- Frais de destruction d'un chéquier non retiré dans les 2 mois	7,50 €/chéquier
- Fahrication de lettres-chèques /chèques sécurisés	Nous consulter

CARTES

Particulièrement adaptée aux besoins spécifiques de chaque marché, notre gamme de cartes bancaires répond à l'ensemble de vos besoins pour vos paiements au quotidien.

Cotisations cartes

- Carte Visa Business (débit immédiat ou différé) - Carte Visa Gold Business (débit immédiat ou différé) - Carte Visa Platinum Business (débit différé) - Carte de retrait Associatis	141,00 €/an 225,00 €/an
- Carte de paiement Visa Electron	33,40 €/an
 Carte de paiement Visa Sensea Pro (souscription uniquement dans le cadre du droit au compte « services bancaires de base ») 	Gratuit
■ Opérations diverses	
- Refabrication de carte avant échéance	Tarif de la carte
- Renouvellement, réédition, réactivation de code confidentiel	7,40 €
- Envoi de carte bancaire en recommandé avec AR à votre demande	
(ajustable selon frais postaux)	6,50 €/envoi
- Modification temporaire du plafond carte (1)	18,60 €/an
CARTE ACHAT PUBLIC	Nous consulter

BON À SAVOIR:

L'offre de services Carte Achat Public est une solution globale permettant d'optimiser et rationaliser le règlement des commandes publiques par l'utilisation de cartes bancaires. L'offre respecte les règles de la comptabilité publique.

^{***} Date à laquelle la Caisse d'Épargne arrête le cumul des factures du client enregistrées dans leur ordre chronologique.
**** Date de référence servant au calcul des intérêts débiteurs ou créditeurs.

^{******} Date à laquelle la Caisse d'Épargne débite le compte du client du montant total des factures cumulées depuis le dernier débit. A cette date, le solde du compte doit être suffisamment provisionné pour permettre le débit.

⁽¹⁾ Sous réserve d'acceptation

BANQUE AU QUOTIDIEN

GLOBAL AFFAIRES

BON À SAVOIR:

L'offre de services Global Affaires optimise la gestion des frais professionnels des entreprises et entités publiques comme privées, et ceux des collaborateurs de manière simple et efficace.

- Carte Visa Affaires (passage à la 3DS inclus)	
- Carte Visa Gold Affaires (passage à la 3DS inclus)	130,00 €/an
- Abonnement entreprise Global Affaires	150,00 €/an 🍱
- Abonnement maison mère Global Affaires	100,00 €/an 🔽
- Services optionnels de l'offre Global Affaires (certains services peuvent	
être soumis à TVA)	Nous consulter

ASSURANCES

BON À SAVOIR:

L'assurance moyens de paiement « Pro Plus » couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierge, détenus sur un compte selon conditions particulières et générales du service.

- Assurance moyens de paiement des Associations et organismes à but non lucratif⁽¹⁾....16,30 €/an/compte

> SOLUTIONS D'ENCAISSEMENT

SP PLUS (SERVICE DE SÉCURISATION DES ORDRES DE PAIEMENT EFFECTUÉS À DISTANCE)

BON À SAVOIR:

SP Plus est une gamme de solutions simples et sur-mesure pour développer vos encaissements sécurisés en ligne, en toute confiance.

■Frais de mise en service TVA	
- SP PLUS	175,00 €
- JePaieEnLigne	175,00 €
■Abonnement mensuel TVA	
- SP PLUS	18,00 €
- JePaieEnLigne	18,00 €
■Frais liés aux transactions	Nous consulter TVA
■ Commission monétique sur paiement	Nous consulter
Options SP Plus	Sur devis
■CH00ZE0	
- Solution de paiement en plusieurs fois sans frais pour votre site marchand	Nous consulter

⁽¹⁾ Assurance moyens de paiement Pro Plus et Assurance moyens de paiement des Associations et organismes à but non lucratif sont des contrats de BPCE Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Voir conditions générales ou notice d'information.

■ PAYPLUG	
- Offre simple et 100% digitale pour vos encaissements en ligne	. Nous consulter
S.MONEY Service de paiement et d'envoi d'argent par Smartphone	Neue concultor
- Service de palement et d'envoi d'argent par Smartphone	. Nous consulter
ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE D'ACCEPTATION	
■Le contrat monétique accepteur	
- Taux de commission	
- Relevé annuel des frais d'encaissement cartes (RAFEC)	
- Relevé mensuel des frais d'encaissement cartes (RMFEC)	. Gratuit
■ Location de terminaux de paiement électronique (TPE)	
BON À SAVOIR :	
La Caisse d'Epargne vous propose une gamme complète de terminaux de paiement éle avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. N'hésitez pas à dema votre chargé de clientèle spécialisé. Les prix indiqués intègrent la fourniture du matériel, la et la maintenance de l'équipement sur le territoire français.	ander conseil auprès de
- Terminal filaire (raccordé au réseau téléphonique)	. Nous consulter* TVA
- Terminal IP (raccordé à internet	
- Terminal GPRS (terminal nomade avec abonnement téléphonique inclus	. Nous consulter* TVA
■Prestations associées ou complémentaires	
- Frais de chargement logiciel spécifique	
- Installation sur site (matériel et logiciel	
- Paiement Location Biens et Services (PLBS)	. Nous consulter TVA
- Frais de téléchargement de logiciel spécifique (VAD ou privatif, CUP, AMEX, Cetelem, Accord, Diner, Discover, JCB)	Nava cancultar TVA
- Solution d'édition/lecture de chèque	
- Frais de rupture anticipée de contrat	
- Frais pour non restitution terminal/Équipement hors d'usage	
- Commission monétique sur paiement	
- Relevé d'édition monétique mensuel et décadaire	
- Relevé d'édition monétique détaillé (selon périodicité)	
- Frais sur contrats inactifs	
- Frais de recherche d'historique de télécollecte	
- Frais de consommable de TPE - Frais de réédition d'une facture annuelle de location TPE	. Frais reels
- Frais de réédition d'une l'acture annuelle de location IPE - Frais de réédition du Récapitulatif Annuel des Frais d'Encaissement Cartes	
- Frais de gestion des impayés	. 0,00 €
- Par opération traitée par le schéma « CB »	21.00 €
-Par opération traitée par les autres schémas	
- Edition ou duplicata carte de domiciliation	

^{*} Étude personnalisée selon les volumes confiés.

BANQUE AU QUOTIDIEN

PAIEMENT « N FOIS » SANS FRAIS	
DILIZI Solution d'encaissement mobile qui transforme le smartphone ou la tablette e	en « caisse digitale ».
- Boîtier DILIZI - Commission monétique sur paiement	
ESPACE DONS La plateforme des dons en ligne des Associations et des Fondations.	
BON À SAVOIR : Valorisez votre association et simplifiez la collecte de dons (argent, objet, temps).	
- Frais de mise en place	Gratuit
- Commission monétique sur paiement (en fonction du montant des dons transférés sur le compte bancaire Caisse d'Epargne Ile-de-France)	De 1,50 % à 2,50 % TVA
ESPACE ASSO	
■L'offre « entraînement »	
- Abonnement (sans engagement)	
- Frais de transactions prélevés sur les encaissements L'offre « performance »	3,00%
- Abonnement (engagement de 12 mois)	15.00 €/mois
- Frais de transactions prélevés sur les encaissements effectués et dégressifs	
à partir de 20 000 € collectés	De 3,00 % à 2,00 % TVA
FINTRAX Avec le système de change dynamique au point de vente, vos clients étranger achats par carte bancaire (Visa ou Mastercard) directement dans la devise de	s peuvent payer leurs
BOOSTPAY Véritable tout-en-un, cet équipement innovant, allie la robustesse d'un TPE au tablette sécurisée.	

2 LES FINANCEMENTS



FRAIS DE DOSSIER EN % DU MONTANT DE L'ENGAGEMENT

DÉCOUVERT (Facturation trimestrielle)

- Commission de non-utilisation (calculée en appliquant un % sur le montant non utilisé de l'autorisation de découvert, perçue à chaque arrêté trimestriel)..................................Nous consulter
- Taux d'intérêt du découvert non autorisé......**Taux maximum autorisé par la législation en vigueur**

ESCOMPTE

⁽¹⁾ Voir le Lexique pour un exemple d'un calcul de TEG

⁽²⁾ Intérêts calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée, et du montant des effets escomptés. Le minimum d'intérêts perçus est fixé à 10 € Taux dans la limite du seuil de l'usure applicable. Dans le cas où l'indice de référence serait inférieur à zéro (0), il sera alors considéré comme étant égal à zéro (0).

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILLY)

BON À SAVOIR:

La loi Dailly vous permet de céder vos créances professionnelles à la Caisse d'Epargne, soit pour effectuer une opération d'escompte, soit à titre de garantie, et de bénéficier dans les meilleurs délais d'un financement adossé à vos créances commerciales

- Frais de convention cadre (mise en place)	75,00 €
- Commission de bordereau	55,00€
- Commission de notification/courrier	20,00€
- Commission par créance	20,00€
- Commission de relance Dailly	25,00 €
- Commission de renouvellement ou prorogation	20,00€
- Commission de mise en impayé	25,00 €
- Mainlevée de notification	50,00€

GESTION DU POSTE CLIENTS Nous consulter

BON À SAVOIR:

La Caisse d'Epargne vous propose des solutions adaptées à la gestion et à la sécurisation de votre poste clients : ciblage de nouveaux prospects, informations sur la santé financière de vos clients, prospects ou fournisseurs en France ou à l'international, assurance contre le risque d'impayés.

turage FACTUREA : pour assurer, financer et gérer votre poste client Nous consulter
d'assurance-crédit TRADELINER : pour protéger vos créances clients
e le risque d'impayés sur vos opérations domestiques et internationales
de renseignement commercial et recouvrement VISIONDEV : pour connaître
vre en ligne la santé financière de vos clients et prospects Nous consulter
Ellisphère de niveau 2 (sous réserve de commercialisation)

LIGNES DE TRÉSORERIE INTERACTIVES LTI (réservé au Secteur Public)

- Taux	Taux personnalisé
	Nous consulter
	Nous consulter
- Commission de non-utilisation	Nous consulter

AVAL DE TRAITE

- Commission sur aval de traite	.2	,00	1%	(min.	. 100 €)/a	ın
---------------------------------	----	-----	----	-------	------------	----

>CAUTIONS ET GARANTIES À 1^{re} DEMANDE

CAUTIONS BANCAIRES (ENGAGEMENTS PAR SIGNATUR - Frais d'émission d'un acte simple sur imprimé pré-établi et normalisé - Frais d'émission d'un acte complexe sur imprimé fourni par le client (nécessitant une validation juridique) - Commission d'engagement annuelle - Mainlevée, modification ou dénonciation d'engagement par signature	100,00 €Nous consulter2,00 % (min. 100,00 €)
GARANTIES À 1 ^{re} DEMANDE	Nous consulter
GARANTIES DE MARCHÉ (RESTITUTION D'ACOMPTE, RETENUE DE GARANTIE) >FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	Nous consulter
FRAIS DE MISE EN PLACE - Frais de dossier sur prêt moyen-long terme	1,00 % (min. 170,00 €)
OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES SUR CRÉDIT - Réédition du tableau d'amortissement	55,00 € 355,25 € Selon contrat Selon contrat
OFFRE « ORIGINATE-TO-DISTRIBUTE » (02D)	
BON À SAVOIR : L'offre « Originate-to-Distribute » (O2D) est une offre de financement destinée aux clien Elle est proposée par la Caisse d'Epargne et Natixis en partenariat avec des investi: qui offrent de la liquidité à très long terme.	
- Commission d'origination - Commission de gestion - Commission de recouvrement	Nous Consulter

2LES FINANCEMENTS

ASSURANCE DES EMPRUNTEURS (selon limites, conditions

et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur)Nous consulter

BON À SAVOIR:

L'assurance des emprunteurs permet de sécuriser votre activité en assurant vos emprunts moyen long terme. En souscrivant cette assurance lors de la mise en place du crédit, vous garantissez la prise en charge de tout ou partie du capital restant dû ou des échéances en cas d'aléa de santé des emprunteurs et/ou des cautions.

GARANTIES SUR PRÊTS

S'ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais d'inscription, de signification et les frais dus à la radiation

- Prise de garanties société de caution mutuelle - Gage sur véhicule automobile	
- Nantissement de parts sociales de SCI	ompris 150 € de frais
de notificatio	n extrajudiciaire)
- Nantissement de parts sociales hors SCI ou d'actions de sociétés non cotées	500,00€
- Nantissement de compte-titres ou de contrat d'assurance-vie	
hors Caisse d'Epargne en UC	100,00€
- Nantissement de fonds de commerce sous seing privé	500,00€
- Gage matériel et outillage sous seing privé	500,00€
- Promesse d'affectation hypothécaire sous seing privé	100,00 €/acte
- Information annuelle des cautions, par garant et par dossier de prêt	51,00 €
- Mainleyée totale ou partielle Garantie Boifrance, CEGC	

> FINANCEMENT DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES FINANCEMENTS

- Mainlevée totale ou partielle hypothèque, fonds de commerce, matériel,

- Honoraires de montage ou d'arrangement (frais de dossier)	Nous consulter
- Commission d'engagement sur autorisation de crédit	
(Par trimestre. Calculée en % annuel du montant de l'ouverture de crédit autorisé)	Nous consulter
- Frais de renouvellement, prorogation, augmentation de concours (Frais prélevés lors	
de la prorogation d'un concours, facturés en % du montant du concours)	Nous consulter
- Frais de modification contractuelle	Nous consulter

CAUTIONS IMMOBILIÈRES

■ Garanties Financières d'Achèvement (GFA)	
GFA	Nous consulter
GFA VRD (Voirie, Réseau, Divers.29)	
■Engagements par signature	Nous consulter

COMPTE RÉSERVATAIRE >NUMAIRIC **BON À SAVOIR:** La solution « Numairic », destinée aux petites communes, est proposée via le site Caisse d'Epargne. Cet outil entièrement digital permet aux petites collectivités d'obtenir rapidement une simulation et une proposition de financement >FINANCEMENT LOCATIF CRÉDIT BAIL MOBILIER Nous consulter TVA LOCATION FINANCIÈRE Nous consulter LEASE BACK Nous consulter LOCATION LONGUE DURÉE Nous consulter TVA > COUVERTURE DE TAUX

3 LES PLACEMENTS



BON À SAVOIR:

Votre chargé d'affaires se tient à votre disposition pour vous aider à choisir les solutions de placement les mieux adaptées à vos besoins.

>ÉPARGNE BANCAIRE **DÉPÔT À TERME**

■Comptes sur Livret (Associatis, Logement social, Régional)	Nous consulter
■Livret A, Livret B	Nous consulter
■ Frais de tenue de compte sur livret (Livret B, CSL régional, CSL Associatis, CSL Logement Social) inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier). Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif est plafonné	
par arrêté ministériel30,00	
du solde (créditeur du compte

> PLACEMENTS FINANCIERS

■ Bons de caisse, Comptes à Terme en euros (CAT à taux fixe, révisable ou progressif),	
Certificats de Dépôt Négociables (CDN), Titres de Créance	
Négociables (BMTN, EMTN)	Nous consulter
■ Parts sociales	Nous consulter

>COMPTES TITRES

DROITS DE GARDE (SUR LA BASE D'UNE VALORISATION AU 31/12)

■ Titres hors groupe BPCF TVA

Titled here groupe by or =	
- Commission proportionnelle ⁽¹⁾ à la valeur du portefeuille selon le ba	rème
(minimum annuel 25 €)	
- Jusqu'à 30 000 €	0,07 %/trim ou 0,28 %/an
- De 30 001 à 99 999 €	0,04 %/trim ou 0,16 %/an
- A partir de 100 000 €	0,02 %/trim ou 0,08 %/an
- Commission fixe par ligne	
- en supplément de la commission proportionnelle annuelle	4,52 €
- en supplément de la commission proportionnelle trimestrielle	1,13 €
■ Titres du groupe BPCE TVA	

- Par compte-titres jusqu'à 1 500 €	2,03 €/trim ou 8,12 €/an
- Par compte-titres supérieur à 1 500 €	5,84 €/trim ou 23,36 €/an

⁽¹⁾ Commission prélevée annuellement ou trimestriellement, proportionnelle au montant du portefeuille valorisé au 31/12 de chaque année ou dernier jour du trimestre, calculée par tranche, en fonction du barême indiqué.

ORDRES DE BOURSE

	En centre d'affaires	Par internet
Taux de courtage	1,45 %	0,40 %
Minimum de perception	15,90 €	7,90 €
Ordre non exécuté	12,00 €	
Ordre annulé	12,00 €	

ORDRES SUR OPC : FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP), SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE (SICAV)

- Opérations OPC du réseau Caisse d'Epargne	Nous consulter
- Opérations OPC d'un autre réseau	31,00 € + frais d'émetteur
- Rachat OPC du réseau Caisse d'Epargne hors FCP garanti ou à promesse.	Gratuit
- Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse	Nous consulter

GESTION DE COMPTE TITRES

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il convient de se reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que l'établissement vous fournit. Vous pouvez recevoir sur demande des précisions sur la rémunération de l'établissement percue à ce titre.

- Ouverture de compte-titres	Gratuit
- Relevé trimestriel	Gratuit
- Attestation de plus-values sur demande client	Gratuit
- Édition et envoi de l'imprimé fiscal unique (IFU)	Gratuit
- Duplicata de l'imprimé fiscal unique (IFU)	17,75 € TVA
- Relevé ponctuel de portefeuille	8,10 € TVĀ
- Dépôt de titres non cotés :	
- Frais de constitution de dossier	203,00 € TVA
- Acte de gestion	75,00 €/acte
- Transfert de compte-titres ordinaires vers un autre établissement	
du réseau Caisse d'Epargne	Gratuit
- Transfert vers une autre banque :	
- Commission fixes	130,00 € TVA
- Commission par ligne	
- Clôture de compte-titres	

4 BANQUE DU DIRIGEANT



- La Caisse d'Epargne met à votre disposition une structure composée d'experts en relation avec NATIXIS et nos filiales Banque Privée pour vous proposer :
 - Des solutions d'ingénierie financière et patrimoniale
 Des conseils personnalisés en investissement et financement
 Des conseils et un accompagnement sur la transmission et cession d'entreprise
 Nous consulter
 Une gestion personnalisée dans le cadre d'une offre Private Equity
 Nous consulter

5 DES EXPERTS À VOTRE SERVICE



BON À SAVOIR:

La Caisse d'Epargne met à votre disposition ses équipes spécialisées et s'appuie aussi sur les équipes multiexpertises du Groupe BPCE pour vous offrir une gamme complète de services d'ingénierie.

INGÉNIERIE SOCIALE

L'offre Ingénierie Sociale et Assurances de la Caisse d'Epargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant à une entreprise ou une structure, d'apporter des outils de motivation et fidélisation aux salariés, de préparer la retraite et d'assurer la pérennité de l'entreprise.

BON À SAVOIR:

Les offres BOX OFFICE, Primissime, Perco&Co et Intéressement de la Caisse d'Epargne sont de vrais leviers de motivation et fidélisation des collaborateurs. Si l'intéressement permet l'amélioration de la performance, le PEE et PERCO en sont le réceptacle et permettent aux collaborateurs de se constituer une épargne à moyen terme (PEE), et/ou une épargne-retraite (PERCO). L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux pour les employeurs et les salariés.

BON À SAVOIR:

Les offres Titres de services de la Caisse d'Epargne sont des solutions qui facilitent la vie des collaborateurs des secteurs privé et public (Titres restaurants, CESU préfinancé) et permettent de les valoriser (Titres Cadeaux), tout en bénéficiant d'avantages sociaux et fiscaux.

- Chèques de table papier ou électronique « APPETIZ » TVA
- Chèques cadeaux papier « CADO Chèques » ou électronique « CADO CARTE » TA
- CESU Domalin
- Chèques Interservices (clientèle Secteur public)

BON À SAVOIR ·

Les assurances collectives de la Caisse d'Epargne permettent d'optimiser la politique retraite de l'entreprise ou de la structure.

- Le dispositif IFC (Indemnités de Fin de Carrière) permet une meilleure gestion des provisions qui relèvent d'une obligation légale (versement de l'indemnité lors du départ à la retraite).
- Le Plan Epargne Retraite Entreprises (article 83) permet à une ou plusieurs catégories de salariés de bénéficier d'un complément de retraite sous forme de rente viagère grâce aux versements de cotisations réalisés par l'entreprise dans un cadre fiscal et social avantageux.

BON À SAVOIR:

Bénéficiez de l'expertise de nos partenaires de l'assurance pour protéger vos salariés par une couverture Santé Collective qui s'adapte à vos besoins et à votre budget.

⁽¹⁾ Assurances collectives retraites de type « Indemnités de Fin de Carrière » et « PER Entreprise - article 83 » sont des contrats de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances

⁽²⁾ Assurance Santé collective est un contrat de CNP Assurances ou de Macif-Mutualité, entreprises régies par le code des assurances.



BON À SAVOIR: L'assurance Homme Clé permet de protéger et pérenniser votre entreprise. Grâce à un capital rapidement disponible, votre entreprise peut faire face en cas de disparition ou de Perte Totale et irréversible d'Autonomie de ses hommes clés et de compenser une perte de chiffre d'affaires, se réorganiser, former ou recruter de nouveaux collaborateurs, pour conserver la confiance de vos clients et partenaires. **BON À SAVOIR:** Les assurances Responsabilité Civile des Dirigeants d'Entreprise (RCDE) et Responsabilité Civile des Dirigeants d'Association (RCDA) permettent de protéger les dirigeants des conséquences pécuniaires de leur mise en cause personnelle au civil et au pénal pour manquement à leurs obligations légales et réglementaires ou en cas de faute de gestion. INGÉNIERIE FINANCIÈRE ■ Opérations de couverture de risque Nous vous proposons en partenariat avec Natixis (3) d'accéder à une large gamme de produits vous permettant de vous prémunir contre les variations de taux d'intérêt. Une large gamme de produits en partenariat avec Natixis (3) vous permettant de vous prémunir contre les risques liés aux variations du taux de change et donc de sécuriser vos transactions. Votre domaine d'activité est l'achat, la transformation ou la vente des principales matières premières ? Vous souhaitez vous protéger contre une variation des prix ? La Caisse d'Epargne et Natixis (3) proposent des solutions pour vous prémunir des variations de cours et ainsi sécuriser la rentabilité de votre activité Opérations financières - Montage de financement structuré (LBO...), transmission d'entreprisesNous consulter INGÉNIFRIF IMMORILIÈRE **BON À SAVOIR:** Une équipe dédiée aux promoteurs, constructeurs, aménageurs, lotisseurs, marchands de biens et investisseurs vous accompagne dans la mise en oeuvre de vos opérations immobilières et le financement adapté à chacun de vos projets. **BON À SAVOIR:** La Caisse d'Epargne propose aux syndics comme aux syndicats de copropriétaires une offre répondant aux nouvelles dispositions de la loi ALUR et permettant de faciliter la gestion des comptes et le traitement des opérations courantes ainsi que des solutions de financement destinées aux copropriétés (préfinancement

■ Assurance Homme Clé⁽¹⁾ Nous consulter

des subventions, prêts collectifs...).

⁽¹⁾ Assurance Homme-Clé est un contrat de Natixis Assurances, entreprise régie par le code des assurances.

⁽²⁾ Assurance RCDE et RCDA sont des contrats d'AIG Europe Limited régie par le code des assurances.

⁽³⁾ NATIXIS - Société anonyme au capital de 5.044.925.571,20 euros, immatriculée 542 044 524 RCS Paris Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.

BON À SAVOIR:

Promoteurs immobiliers, la Caisse d'Epargne met à votre disposition un compte unique spécial, dit « compte réservataires ». Ce compte est destiné à la domiciliation des dépôts de garanties des réservataires dans le cadre de la pré-commercialisation, puis la commercialisation de vos programmes.

INGÉNIERIE ENVIRONNEMENTALE

La Caisse d'Epargne accompagne votre démarche environnementale et vos projets d'efficacité énergétique en liaison avec nos partenaires et filiales spécialisés du groupe (financements de projets liés aux énergies renouvelables et prêts bonifiés).

6 LE COMMERCE INTERNATIONAL



>TENUE DE COMPTE

COMPTES EN DEVISES (MONTANT PRÉLEVÉ DANS LA DEVISE)

- Ouverture de compte	Gratuit
- Envoi des relevés (périodicité mensuelle)	
- Frais de tenue de compte en devises tous marchés	
- Clôture de compte	
Commission de mouvement	
	0.0=0/ / // /

compte devise)

>À DESTINATION DE L'ÉTRANGER

CARTES

Se reporter à la page dédiée aux paiements et retraits en euros et en devises.

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

De l'EEE (Espace économique européen) en euros, avec un BIC et un IBAN, frais partagés.

- Virement PAPIFR
- Virement TÉLÉTRANSMIS

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Autres virements: hors EEE (quel que soit le montant), en devises (quel que soit le pays).

	Virement papier	Virement télétransmis
a) Commission proportionnelle	0,10 %	Inférieur ou égal à 75 000 € : 0,10 % Au-dessus de 75 000 € : 0,05%
- Minimum de perception	23,00 €	12,00 €
- Maximum de perception		150,00 €
b) Commission de change si virement en devises	+ 0,05 %	+ 0,05 %
- Minimum de perception	+ 10,00 €	+ 10,00 €

- Frais d'intervention	28,00 €
- Demande de retour de fonds sur opération émise à tort après échange interbancaire	28,00€
- Confirmation d'émission de virement	18,90 €
- Frais de correspondant sur l'international	25,00€

DATES DE VALEUR APPLIQUÉES AUX TRANSFERTS	Nous consulter
PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER Commission de services Minimum de perception Commission de change si chèque en devises Minimum de perception Émission chèque de banque en devises Minimum de perception Commission de change si chèque de banque en devises Minimum de perception	23,00 €
CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORT - Commission d'ouverture/trimestre indivisible - Commission de prorogation ou augmentation du montant - Commission de modification autre forfait - Commission d'utilisation/examen/levée de documents - Commission d'acceptation ou de paiement différé/mois indivisible - Frais supplémentaire d'acte complexe, projet ou traduction - Frais d'irrégularité ⁽²⁾ (à la charge de l'exportateur) - Bon de cession (frais d'intervention)	
LETTRE DE CRÉDIT STAND-BY IMPORT	Nous consulter
REMISES (EFFETS) LIBRES IMPORT Commission de présentation	0,15 ‰ (min. 100 € / max. 180 €) 0,05 ‰ (min. 100 €)
REMISES DOCUMENTAIRES IMPORT Commission de paiement	0,05 ‰ ⁽³⁾ (min. 100 €)

⁽¹⁾ En % du montant. (2) Différence constatée entre l'ouverture de lettre de crédit et les documents fournis. (3) En ‰ du montant



>EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA

Virements en euros zone SEPA d'un montant ≤ 50 000 € avec un BIC et un IBAN, et frais partagés.

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virements en euros hors zone SEPA, en devises quel que soit le pays.

■Frais par virement	14,50 €
■ Commission de change si virement en devises	
- Minimum de perception	
■ Code BIC/IBAN ou coordonnées bancaires absents ou incorrects	
■ Confirmation de réception de virement	•

ENCAISSEMENT D'UN CHÈQUE ÉTRANGER EN EUROS ET EN DEVISES (Sous réserve d'acceptation en fonction du pays)

■ Commission de services	0,10 %
- Minimum de perception	23,00 €
■ Commission de change si chèque en devises	0,05 %
- Minimum de perception	10,00€
- Chèque étranger remis à l'encaissement impavé	50.00€

DÉLAIS D'ENCAISSEMENT APPLIQUÉS AUX CHÈQUES

En crádit cauf hanna fin: ramica chàqua an auras navabla dans l'I IE

- En creuit Saur Donne IIII, Ternise dileque en euros payable dans i OE	de remise au guichet de l'agence par le client
- En crédit sauf bonne fin; remise chèque en euros payable hors UE	14 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence par le client

En crédit après encaissements;
 remise chèque en euros payable à l'étranger......Les fonds sont disponibles sur le compte dès leur réception par la Caisse d'Epargne

MOBILISATION DES CRÉANCES NÉES SUR L'ÉTRAI (Frais de dossier par billet)	
CRÉDIT DOCUMENTAIRE EXPORT ■ Forfait crédits documentaires export ≤ 100 000 € - Notifié inférieur à 100 000 €	320.00 €
- Confirmé inférieur à 50 000 € - Confirmé de 50 000 € à 100 000 € - Commission de modification	370,00 € 500,00 € 60,00 €
 Utilisation supplémentaire Tarification unitaire crédits documentaires export > 100 000 € Commission de notification (en % du montant) Inférieure ou égale à 1500 K€ 	·
- Supérieure à 1500 K€ - Commission de modification - Commission de levée de documents (en ‰ du montant)	
- Commission d'encaissement (en ‰ du montant) - Commission de transfert (en ‰ du montant) - Commission de paiement sur transfert (en ‰ du montant) - Commission de confirmation	1,25 ‰ ⁽¹⁾ (min.125 €) 0,625 ‰ ⁽¹⁾ (min.115 €)
- Commission d'acceptation ou de paiement différé	
- Frais d'intervention à la demande	90,00€
- Frais d'intervention à la demande LETTRE DE STAND-BY EXPORT	90,00€
- Frais d'intervention à la demande	
- Frais d'intervention à la demande LETTRE DE STAND-BY EXPORT ENCAISSEMENTS (EFFETS) LIBRES EXPORT - Commission de présentation	

FRAIS RÉCLAMÉS PAR CORRESPONDANT ÉTRANGER Coût réel



VODED	ATIONIC	DE CHARICE	۰
/UPEK	AIIUNS	DE CHANGE	

- Abonnement Click'n Trade (outil de gestion en ligne des opérations de change)	Gratuit
CHANGE AU COMPTANT - Commission de change - Minimum de perception	
CHANGE À TERME ET CHANGE À TERME PRÉAVIS + - Frais de mise en place Commission de change Minimum de perception Levée	0,05 % 10,00 €
SWAP DE CHANGE - Frais de mise en place - Commission de change - Minimum de perception	0,05 %
SERVICES (CHANGE À TERME ET SWAP DE CHANGE)	Nous consulter
INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME DE CHANGE	Nous consulter
AUTRES SERVICES (OPTIONS, PRODUITS STRUCTURÉS)	Nous consulter

> OFFRE BPI FRANCE ASSURANCE EXPORT

ASSURANCE RISQUES EXPORTATEUR PRÉFINANCEMENT*

Adossé à l'assurance Préfinancement Risque Exportateur de BPI France Assurance Export, la Caisse d'Epargne lle-de-France vous propose un crédit de préfinancement dédié au financement des dépenses dans le cadre d'un contrat signé à l'export.

ASSURANCE RISQUES EXPORTATEUR CAUTIONS* (Clientèle entreprises)

Adossé à l'assurance Cautions Risque Exportateur de BPI France Assurance Export, la Caisse d'Épargne Ile-de-France facilite la mise en place de cautions dans le cadre de vos contrats export.

^{*} Assurance Risques Exportateur Préfinancement et Assurance Risques Exportateur Cautions sont des contrats de BPI France Assurance Export, entreprise régie par le code des assurances. Voir conditions générales ou notice d'information. Cf. mentions légales complètes dans le lexique

> AVANCES EN DEVISES

- Frais de mise en place	Min.170 €/dossier
- Taux	Nous consulter

> GARANTIES INTERNATIONALES Nous consulter

BON À SAVOIR:

Les garanties internationales sont des engagements par signature émises soit dans le cadre d'un marché export (garantie de soumission, de restitution d'acompte, de bonne execution, de dispense de retenue de garantie...) soit dans le cadre d'un marché import en garantie de paiement de marchandises ou de services

> FRAIS ANNEXES

- Frais de courrier		10,00€
- Frais de courrier express	3	30,00€
- Frais de Swift		40,00€

7 AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

> RECHERCHE DE DOCUMENT	18,00 €
Recherche, Historique, Fourniture d'une copie de chèque, Frais of Facturation des réclamations sur erreur de montant et/ou non for accréditives.	· · ·
> OPÉRATIONS JURIDIQUES ET FISCALES	
- Frais par saisie-attribution ou saisie conservatoire - Frais par Saisie Administrative à Tiers Détenteur	105,00 € 10% du montant de la saisie dans la limite de 95,00 €
> LOCATION DE COFFRE-FORT (ASSURANCE - Frais de location de coffre-fort selon contenance	Nous consulter TVA ons contraires
> AUTRES FRAIS - Chèque payé en période d'interdiction bancaire - Frais d'envoi de documents à la demande du client en recomm	

8 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT

>FRAIS DE LETTRE D'INFORMATION PRÉALABLE

En cas de chèque ou prélèvement sans provision, cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques ou des frais de rejet de prélèvement.

> COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

>REJET DE CHÈQUE

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :

Liste des frais composant le forfait des frais de rejet pour défaut de provision :

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision en lettre simple
- Frais de dossier
- Frais de rejet de chèque
- Frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire
- Frais postaux d'envoi en recommandé avec A/R de la lettre d'inionction
- Déclaration Banque de France
- Frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
- Frais de délivrance d'un certificat de non-paiement
- Frais de blocage de provision pour régularisation
- Frais de mainlevée de l'interdiction bancaire

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT

> REJET DE PRÉLÈVEMENT

Forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIP SEPA et télérèglement SEPA) ou virement SEPA rejeté pour défaut de provision (1) :

Liste des frais composant le forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIP SEPA et télérèglement SEPA) rejeté pour défaut ou insuffisance de provision (1) :

- La notification de refus d'exécution de l'ordre de paiement
- Les frais de dossier
- Les frais de rejet
- Les frais de représentation

>OPPOSITIONS

- Frais d'opposition chèque par l'émetteur	14,00 €/chèque
- Frais d'opposition chéquier par l'émetteur	.24,00€
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux	
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif	Gratuit
- Opposition sur ICS (Identifiant Créancier SEPA) ou ICS et RUM	
(Référence Unique de Mandat)	15,00 €
- Frais pour contestation abusive sur opération carte	
- en France	35,00 €
- à l'étranger	65,00 €



AUTORISATION DE DÉCOUVERT OU FACILITÉ DE DÉCOUVERT

Contrat de crédit en vertu duquel la Caisse d'Epargne autorise expressément le client emprunteur, à disposer de fonds qui dépassent le solde du compte courant de ce dernier.

BIC/IBAN

Le BIC (Bank Identifer Code) et l'IBAN (Internal Bank Account Number) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international (et notamment européen dans le cas de l'IBAN). Ceux-ci sont indispensables pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger.

BPI FRANCE ASSURANCE EXPORT

Agissant au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'Etat, en vertu de l'article L. 432-2 du code des assurances. SAS au capital de 30 000 000 euros - 815 276 308 RCS Créteil- N° TVA FR 29 815 276 308 ORIAS W17003600. Siège social : 27-31 , avenue du Général Leclerc- 94710 Maisons-Alfort Cedex Tél. : +33 1 41 79 80 00-Fax · +33 1 41 79 80 01

CEGC

Compagnie Européenne de Garanties et Cautions.

CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE

Un certificat électronique est une carte d'identité numérique dont l'objet est d'identifier une entité physique ou non-physique. Le certificat numérique ou électronique est un lien entre l'entité physique et l'entité numérique (virtuel). L'autorité de certification fait foi de tiers de confiance et atteste du lien entre l'identité physique et l'entité numérique.

COMMISSION DE MOUVEMENT

Commission calculée en appliquant un % sur tous les mouvements débiteurs commerciaux. Sont exonérés tous les montants débiteurs générés par la Caisse d'Epargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

COMMISSION DE PLUS FORT DÉCOUVERT

Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée pour chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêtés, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.

COMMISSION D'IMMOBILISATION SUR DÉCOUVERT

Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêté. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

COMMISSION DE DÉPASSEMENT DE DÉCOUVERT

Commission prélevée lorsque le solde débiteur en valeur a dépassé le montant de l'autorisation de découvert ou lorsqu'il existe un solde débiteur en l'absence de toute autorisation de découvert.

COMMISSION D'ENGAGEMENT

Commission calculée en appliquant un % sur le montant de découvert autorisé. Elle est perçue d'avance à la mise en place du découvert autorisé puis à chaque date d'anniversaire.

COMMISSION DE NON UTILISATION

Commission calculée en appliquant un % sur le montant non utilisé de l'autorisation de découvert. Elle est perçue à chaque arrêté trimestriel.

COMPTE INACTIF

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toute nature ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants, et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés,
- le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

DÉPASSEMENT

Découvert tacitement accepté en vertu duquel la Caisse d'Epargne autorise le client, emprunteur, à disposer de fonds qui dépassent le solde de son compte courant ou de l'autorisation de découvert convenue.

DSP

Directive sur les Services de Paiement ; transposée en droit français, elle fournit le cadre législatif et réglementaire applicable aux moyens de paiement.

EDI

Échange de Données Informatisées.

FRAIS DE TENUE DE COMPTE

Somme perçue par la Caisse d'Epargne pour rémunérer la tenue de compte.

INCIDENT DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE

Fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple : dépassement de découvert autorisé).

OPC (ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF)

Portefeuille dont les fonds sont placés en valeurs mobilières ou autres instruments financiers. Dénomination dorénavant restreinte aux fonds conformes à la directive européenne UCITS.

REJET DE CHÈQUE

Refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision.

RICE

Le RICE (Relevé d'Identité Caisse d'Epargne) ou RIB (Relevé d'Identité Bancaire) permet l'identification de votre compte notamment pour des opérations de virement ou prélèvement sur celui-ci.

SWIFT NET

Réseau privé sécurisé pour les échanges de communication bancaires.

TAUX EFFECTIF GLOBAL (T.E.G.)

Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti.

Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais perçus par la Caisse d'Epargne conformément aux articles R 313-1 à R 313-5 du code monétaire et financier.

Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 euros :

- en supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours,
- avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5,00 %,
- des frais de dossier de 100 euros (1 % du montant du découvert),
- une commission d'engagement de 100 euros (1 % du montant du découvert). Soit un TEG Indicatif de 7,00 % l'an.

LEXIQUE SEPA

CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

CONTESTATION

Demande formulée par le débiteur à sa banque afin d'obtenir le remboursement d'une ou plusieurs opérations de prélèvement SEPA déjà exécutée(s).

ESPACE SEPA

Sont membres de l'espace SEPA:

- les 28 États membres de l'Union européenne ;
- les quatre États membres de l'Association européenne de libre échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse ;
- la Principauté de Monaco, la République de Saint-Marin, la Principauté d'Andorre et l'Etat du Vatican.

En ce qui concerne la France, les départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint -Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, Jersey, Guernesey et Île de Man font partie de l'espace SEPA.

ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

LISTE BLANCHE

Vous donnez instruction à la Caisse d'Epargne de ne payer sur votre compte que les prélèvements SEPA, émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que vous lui désignez. Vous bénéficiez de la limitation de montant et de périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) mandat(s) que vous lui désignez.

Tout prélèvement émis par un créancier ou un mandat que vous ne lui avez pas désigné est rejeté par la Caisse d'Epargne.

LISTE NOIRE

Vous donnez instruction à votre Caisse d'Epargne de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que vous lui indiquez. Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que vous avez désigné se présentant au débit de votre compte de dépôt est rejeté par la Caisse d'Epargne.

Si vous souhaitez qu'un créancier puisse de nouveau prélever, il vous faut lever l'opposition sur ce créancier en agence Caisse d'Epargne et signer un nouveau mandat avec lui.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à émettre des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le code monétaire et financier utilise aussi les termes de retrait du consentement à l'opération de paiement ou de révocation de l'ordre de paiement.

PRÉ-NOTIFICATION

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

RÉCLAMATION

Demande formulée par le débiteur à son créancier en vue de résoudre à l'amiable un différend relatif au contrat sous-jacent ou au mandat de prélèvement SEPA.

RÉCURRENT

Se dit d'un prélèvement répétitif. Définit également un type de paiement caractérisé par une série de prélèvements effectués au titre d'un mandat.

RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin définitivement à l'autorisation donnée au créancier d'émettre des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

R-TRANSACTIONS

Traitement d'exception relatif à une opération. La liste des R-Transactions est la suivante :

- révocation : demande émise par le créancier pour annuler une opération qu'il n'aurait pas dû présenter à sa banque et qui n'a pas encore été mise en circulation dans le système d'échange,
- demande d'annulation : demande émise par la banque du créancier avant règlement pour annuler une opération qui a été mise en circulation dans le système d'échange,
- rejet: renvoi d'une opération, avant règlement interbancaire (échéance), à l'initiative de la banque du débiteur,
- refus : refus d'une opération, avant règlement interbancaire (échéance), à l'initiative du débiteur donnant lieu à un « rejet » par la banque du débiteur. Cette action est assimilée à un « rejet » au niveau interbancaire,
- reversement : annulation, après règlement interbancaire (échéance), à l'initiative du créancier ou de sa banque d'une opération qui n'aurait pas dû être réglée,
- retour : renvoi d'une opération, après règlement interbancaire (échéance), à l'initiative de la banque du débiteur,
- demande de remboursement : contestation d'une opération de la part du débiteur, dans les 8 semaines après la date d'échéance sans avoir à justifier le motif et suivant les 8 semaines dans un délai de 13 mois pour opération non autorisée. Le renvoi de l'opération par la banque du débiteur est assimilé à un « retour».

RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)

Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

SCT

SEPA Credit Transfert: virement SEPA.

SDD

SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

- SDD B2B: SEPA Direct Debit Business to Business. Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.
- SDD CORE : SEPA Direct Debit COmpensation RÉtail. Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

10 RÉSOUDRE UN LITIGE



> INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

EN CAS DE DIFFICULTÉ SUR LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE COMPTE, votre Centre d'Affaires se tient à votre disposition pour vous informer ou prendre en compte une réclamation. C'est à lui que vous devez vous adresser pour toute demande relative aux produits et services proposés à la clientèle.

EN CAS DE DÉSACCORD, sur la réponse ou la solution qui vous a été apportée, vous pouvez transmettre votre réclamation par écrit au Service Clients BDR

Caisse d'Epargne Ile-de-France Service Clients BDR 26, 28 rue Neuve Tolbiac - CS 91344 - 75 633 Paris Cedex 13

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours ouvrables. Toutefois si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date de réception de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement, une réponse vous sera apportée dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

■ MÉDIATEUR DE L'AMF

L'Autorité des Marchés Financiers dispose d'un Médiateur qui peut être saisi par tout intéressé, personne physique ou morale, dans le cadre d'un litige à caractère individuel entrant dans le champ de ses compétences, à savoir les placements financiers : actions, obligations, OPCVM (l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue de compte titres...)⁽¹⁾.

Vous pouvez adresser un courrier par voie postale à l'adresse suivante :

Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 http://www.amf-france.org

■ MÉDIATION DU CRÉDIT

La Médiation du crédit aux entreprises est un service gratuit, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) qui rencontrent des difficultés de financement bancaire, d'assurance-crédit ou du fait de leurs fonds propres. Vous pouvez saisir la Médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site www.mediateurducredit.fr Le Médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.

(1) Cf. article L. 621-19 al.1 extrait du COMOFI et charte de la Médiation de l'AMF disponible sur le site Internet de l'AMF : www.amf-france.org (Coût selon fournisseur d'accès internet).

10 RÉSOUDRE UN LITIGE

■ MÉDIATION DE L'ASSURANCE

Pour toute réclamation portant exclusivement sur les produits d'assurance et ne relevant pas de leur commercialisation, le souscripteur peut formuler une demande d'informations ou une réclamation auprès de son assureur.

Si malgré les efforts de l'assureur pour le satisfaire, le souscripteur reste mécontent de la décision, il pourra demander un avis au Médiateur de l'Assurance :

Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09

La Charte de la Médiation de l'Assurance (disponible sur le site https://www.mediation-assurance.org) précise les modalités d'intervention du Médiateur de l'Assurance.

EN DERNIER RECOURS, vous pouvez saisir le Tribunal compétent sis dans le ressort du siège social de la Caisse d'Eparqne Ile-de-France.

^{*}Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.

> POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Contactez votre Chargé d'Affaires ou consultez notre site internet : www.caisse-epargne.fr* > Région Ile-de-France.

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur : www.caisse-epargne.fr > région lle-de-France > Tarifs et informations réglementaires



NOTES

NOTES

Crédit photo : shutterstock. Imprimeur : SPRENGER (Sausheim). 11-2019

NOUS ACCOMPAGNONS LES PARIS DE DEMAIN

Entreprises - Collectivités - Transports - Logement - Économie sociale - Innovation



CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES AUX ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS

AU 1er JANVIER 2020

Plus d'informations sur www.caisse-epargne.fr/ile-de-france

Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès à internet



Caisse d'Epargne et de Prévoyance lle-de-France - 26/28 rue Neuve Tolbiac - CS 91344 - 75633 PARIS CEDEX 13. Banque Coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier - Société anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance - Capital de 2 375 000 000 Euros 382 900 942 RCS Paris Siège social : 19 rue du Louvre, 75001 Paris - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 005 200

